

Résolution du 16 juillet 2018 de la commission des finances: «Approbation du budget 2018 de la Fondetec».

RÉSOLUTION

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 4 février 2020)

(ancien PRD-205, transformé en résolution par courrier du Safco du 28 février 2020)

Considérant:

- l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
- l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec),

le Conseil municipal déclare approuver le budget de fonctionnement 2018 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).